

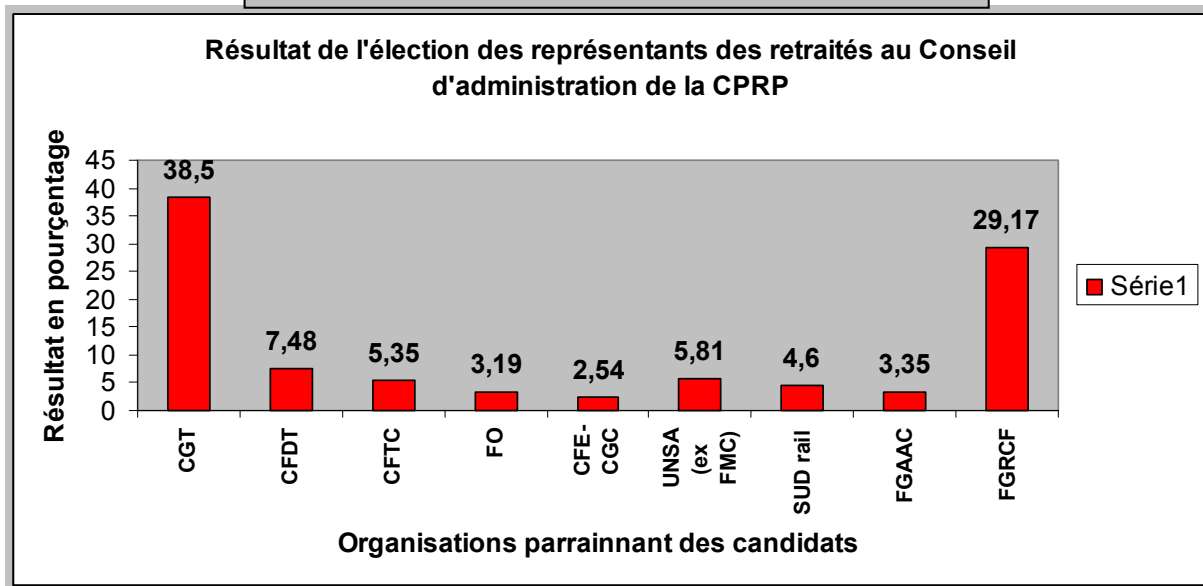
Election au Conseil d'administration de la caisse de prévoyance et de retraite de la SNCF

AVEC 38, 50% DES VOIX, LA CGT PREMIERE ORGANISATION CHEZ LES RETRAITES DE LA SNCF

La stratégie de la fédération CGT des cheminots largement approuvée

Pour la première fois de l'histoire, les retraités de la SNCF étaient appelés à élire leurs représentants au conseil d'administration de la caisse de prévoyance et de retraite des personnels de la SNCF (CPRP). Le résultat de ce vote inédit, réalisé uniquement par correspondance (entre le 5 et le 26 novembre 2008), place les candidats (es) présentés (ées) par la CGT en tête des suffrages exprimés avec 38,5% des voix.

Inscrits : 184 360
Votants : 131 921 (71,56%)
Exprimés : 130127



Les retraités placent donc la CGT en tête des organisations autorisées à présenter des candidats à ce scrutin. La CGT est en outre la première organisation syndicale chez les retraités (+ de 31% devant la CFDT puisque la FGRCF n'est pas une organisation syndicale).

Avec ce vote, la CGT conquiert un des deux sièges au conseil d'administration. Le second revenant à l'association FGRCF.

Cela faisait plus de 60 ans que les retraités de la SNCF attendaient de pouvoir élire leurs administrateurs. Jusqu'ici, ils étaient représentés au conseil d'administration de la

caisse de prévoyance et de retraite par l'association FGRCF qui détenait les deux sièges par décret.

En participant à 71,36% à ce scrutin, ils viennent autant de faire part de leur exigence démocratique que de confirmer leur attachement à la caisse de prévoyance et de retraite, à leur régime de protection sociale ainsi qu'à leurs droits.

Cette participation concrétisée par **un vote CGT massif sanctionne le recours au conseil d'Etat engagé par la FGRCF, avec le soutien de Sud rail**, qui ouvre la possibilité au gouvernement de remettre en cause de fond en comble le régime de prévoyance de la SNCF.

Cette confiance accordée à la CGT est aussi une mise garde vis-à-vis de la direction de la SNCF et du gouvernement contre toute tentative d'attaquer le régime spécial de protection sociale des cheminots et les droits maintenus lors de la création de la nouvelle caisse.

En votant pour la CGT, les retraités valident ainsi la stratégie de la CGT sur ce dossier tout en sanctionnant les organisations ou associations qui voulaient prendre le risque de faire disparaître ni plus ni moins, la caisse et les droits des cheminots y afférant : le régime spécial des cheminots tout simplement. Elle valide également la stratégie de la CGT à l'occasion de la réforme gouvernementale des régimes spéciaux de retraites de 2007.

Dans un contexte où l'on manœuvre, tant à la direction de l'entreprise qu'à celle pays pour construire un pôle de renoncement syndical, en cherchant à isoler, à ringardiser la CGT, **les retraités viennent de plébisciter un syndicalisme CGT d'action, porteur de perspectives, de propositions alternatives de progrès pour les salariés actifs et retraités.**

La fédération CGT remercie tous les cheminots retraités qui ont voté pour ses candidats (es) ainsi que tous les militants (es) qui ont contribué à ce succès.

C'est le signe, comme pour les actifs, de l'attachement au fait syndical des cheminots retraités, qu'ils expriment d'ailleurs régulièrement depuis des décennies dans les actions revendicatives avec la CGT.

Les administrateurs CGT retraités élus, avec leurs homologues actifs sauront porter et défendre devant la direction de la caisse les intérêts et les droits de tous les cheminots.

L'apport d'un administrateur retraité, syndicaliste CGT, représente une force supplémentaire non négligeable face à tous ceux qui veulent porter de nouvelles attaques contre notre régime spécial de protection sociale.

Avec ce résultat, les retraités appellent les cheminots actifs à faire la passe de trois en faisant gagner la CGT lors de l'élection prud'homale du 3 décembre 2008, et en renforçant sa présence et sa représentativité à la SNCF lors des élections CE/DP de mars 2009.

Montreuil, le 28 novembre 2008 – 17h

